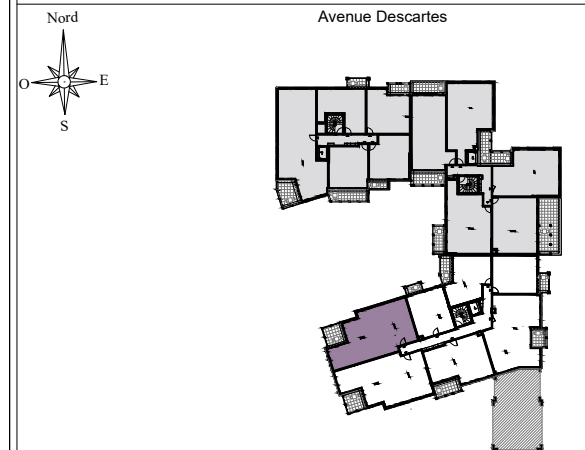


# SÉRÉNISSE

**LOT 01**  
 Angle Avenue Descartes-  
 Angle Avenue Gallilée,  
 92350 Le Plessis-Robinson

HALL C | R+1 | C106 | T4



T4 - C106	
Séjour	28.48m <sup>2</sup>
Cuisine	8.17m <sup>2</sup>
Entrée + dégagement "dgt"	7.55m <sup>2</sup>
WC	0.99m <sup>2</sup>
Salle d'eau "SdE"	4.67m <sup>2</sup>
Salle de bains "SdB"	4.21m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.70m <sup>2</sup>
Chambre 2	10.21m <sup>2</sup>
Chambre 3	9.95m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE HABITABLE</b>	<b>85.93m<sup>2</sup></b>
Loggia	9.14m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE EXTERIEURE</b>	<b>9.14m<sup>2</sup></b>

## LEGENDE

LL	LAVE LINGE	GC	GARDE CORPS
F	FRIGO	LV	LAVE VAISSELLE
SdE	SALLE D'EAU	PL	PLACARD
VR	VOLET ROULANT	SdB	SALLE DE BAINS
PF	PORTE-FENÊTRE	VB	VOLET BATTANTS
F	FENÊTRE	[Symbol]	GAINTE TECHNIQUE
[Symbol]	PLACARD ÉLECTRIQUE	[Symbol]	DESCENTE EAU PLUVIALE
[Symbol]	CAILLEBOTIS	[Symbol]	ROBINET DE PUISAGE
[Symbol]	FAUX-PLAFOND, SOFFITES, RETOMBÉE	A	ALLEGE

## NOTA :

- Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2.5m
- La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

**NOTA 1 :**  
 Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.  
 Les dimensions es la surface peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombée de poutre, soffites, allèges, faux plafond).  
 Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés.  
 Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires (décret du 23 Mars 1997 (Art. 4.1)).

**NOTA 2 :**  
 Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux.  
 Dans le cadre de TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

